



Concept de protection du TC de Pully **4 décembre 2020**

Le présent document a pour objet de mettre le Concept de protection du Tennis Club de Pully en conformité avec les nouvelles mesures prises aujourd'hui par le Conseil d'Etat qui ont pour objet d'assouplir les conditions liées à la pratique du sport.

Nous vous rappelons que nous nous appuyons fortement sur la responsabilité personnelle des utilisateurs des infrastructures du Tennis Club. A cet égard, des affiches disposées à plusieurs endroits du Club synthétisent les règles d'hygiène et de distance de l'OFSP que chacun est tenu de respecter scrupuleusement.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement ce qui suit.

1. Règles liées à l'utilisation de la bulle et de la salle de Fontanettaz

1.1 Personnes de moins de 16 ans :

Les enfants de moins de 16 ans peuvent jouer en intérieur sous réserve de respecter l'ensemble des règles fixées par le présent document.

1.2 Personnes de plus de 16 ans :

- La pratique individuelle du tennis en simple est autorisée sous la bulle.
- Les doubles ainsi que les cours pour des groupes de 5 personnes maximum (professeur compris) sont autorisés sans masque sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - Aucun contact interpersonnel,
 - distance de 1,5 m entre chaque joueur,
 - chaque joueur doit disposer d'une surface de 15m².

Si ces conditions ne peuvent pas être respectées, le port du masque est obligatoire durant toute l'activité en intérieur.

- La salle de gym de Fontanettaz est autorisée pour les personnes de plus de 16 ans à condition que chaque participant dispose de 15 m² pour son usage exclusif.
- Les vestiaires sont fermés pour les personnes de 16 ans et plus.

2. Pas de symptômes à l'entraînement

Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes de maladie peuvent participer aux entraînements. Les personnes présentant des symptômes restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Il faut informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

Le professeur se réserve le droit de refuser un élève qui présenterait des signes de maladie et qui aurait une température supérieure à 37,8°C (un thermomètre frontal est à disposition au club)

3. Se laver soigneusement les mains

Toutes les personnes présentes dans le club se lavent régulièrement les mains. Un distributeur de désinfectant est installé à l'entrée du club house, un autre à l'intérieur de la bulle et dans la salle de Fontanettaz. Ils sont remplis régulièrement.

Les professeurs doivent s'assurer que les élèves se désinfectent les mains à l'arrivée et au départ de leurs cours de tennis.

4. Port du masque

A l'intérieur, le port du masque est obligatoire dès 12 ans dans tous les lieux fermés dédiés au sport sauf pendant l'entraînement si la distance de 1,5 mètre est respectée et que chaque participant dispose de 15 m² pour son usage personnel. Cela signifie que le masque est obligatoire dans les vestiaires, club house, toilettes, sous la bulle et dans la salle de gymnastique de Fontanettaz si la distance de 1,5 mètre ne peut être respectée ni les 15 m² par personne.

5. Etablir des listes de présence

La tenue d'une liste de présence est obligatoire pour tous les participants (spectateurs et joueurs) afin de garantir le traçage des contacts, ce qui implique :

- que les réservations sont faites à l'avance à partir du site internet Tennislibre.com. L'ordinateur de réservation au club n'est pas disponible. Tout changement de joueurs doit être enregistré dans le système. Les noms et prénoms de tous les joueurs sans exception devront être inscrits,
- les professeurs tiennent la liste de présence de leurs élèves à jour et la transmettent à la personne mandatée COVID-19 à première demande.

6. Respect du présent Plan de protection

Le respect de l'ensemble des règles du présent plan de protection est impératif par tous, en tout temps faute de quoi le TC Pully risquerait de devoir fermer ses portes. Le Comité se réserve le droit d'exclure à titre provisoire ou définitif toute personne qui ne respecterait pas les présentes règles.

7. Responsable COVID-19 au sein du club

La personne mandatée COVID-19 pour garantir l'application de toutes les mesures au sein du TC Pully est Virginie Laissy (tel : 078 835 93 00, e-mail : vlaissy@tcpully.ch). Ses coordonnées sont insérées dans le système d'administration des membres de Swiss Tennis.

Le présent document est communiqué à tous les membres/clients et est affiché au club.

Virginie Laissy

mandatée Covid-19

Nils Panchaud

Président du Comité